



INFORMATION AUX FAMILLES

Changement de modalité de réservations ALP du midi (restauration scolaire)

Dans la journée scolaire, le temps du repas est un temps à risque plus élevé de contamination, c'est pourquoi en tant qu'organisateur et responsable de ces temps de repas, la Communauté de Communes souhaite mettre en place sur ses restaurants scolaires une traçabilité précise des éventuels cas contacts entre les enfants.

Chaque service de restauration est en train de travailler sur une organisation adaptée avec la mise en place de plans de tables nominatifs, le but étant de limiter les mesures d'isolement lors de cas avéré de COVID, permettant ainsi de restreindre le nombre de cas contact à déclarer à l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de limiter ainsi les mesures d'isolement d'enfants.

Pour accompagner ce travail, les élus ont décidé temporairement et jusqu'à nouvel ordre de **suspendre la possibilité pour les familles d'inscrire leur enfant au service de restauration le matin avant 9h pour le jour même.**

La possibilité d'annuler est maintenue.

Les réservations de repas devront être effectuées le vendredi avant 9h pour la semaine suivante.

Cette mesure sera effective à partir du vendredi 25 septembre.

Nous vous remercions de votre compréhension.